

VIE COMMUNAUTAIRE

*Colonie de vacances au profit des enfants de la
Communauté des Marocains du Canada*

COMMUNIQUÉ DU CONSULAT GÉNÉRAL DU ROYAUME DU MAROC À MONTRÉAL:

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la Communauté marocaine du Canada, qu'à l'instar des années précédentes, que la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger organisera durant l'été 2008 une colonie de vacances au profit des enfants de cette même Communauté. La première période aura lieu du 02/07/2008 au 15/07/2008 et la deuxième période du 18/07/2008 au 31/07/2008.

Cette opération culturelle et éducative, qui aura lieu au Complexe Moulay Rachid de Bouznika, vise à renforcer les liens de la communauté marocaine avec la mère patrie et à préserver l'identité culturelle des enfants en leur permettant d'apprécier la richesse du patrimoine culturel et civilisationnel de leur pays d'origine.

Le quota réservé cette année à la communauté marocaine résidant au Canada est de 28 places. En cas de dépassement un tirage aura lieu en présence d'un comité supervisé par le consulat.

DÉTAILS DE L'OPÉRATION:

Première période du 02 juillet 2008 au 15 juillet 2008 (14 places).
Deuxième période du 18 juillet 2008 au 31 juillet 2008 (14 places)

CONDITIONS:

- 1- Être âgé de 9 ans à 13 ans;
- 2- Être de nationalité marocaine;
- 3- Avoir de bons résultats scolaires;
- 4- Être en bonne santé;
- 5- Être participant pour la première fois à cette colonie (les enfants qui ont déjà participé à cette colonie les années précédentes ne sont pas admis);
- 6- Les parents doivent être immatriculés au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal;
- 7- Pour voyager, utiliser : soit un passeport canadien, soit un passeport marocain avec la carte de résident permanent (RP) ou la carte de citoyenneté canadienne. (le certificat de naissance délivré par les Autorités Canadiennes n'assure pas obligatoirement un retour au Canada);
- 8- Avoir au moment du voyage un passeport valide qui couvre la période du voyage.

DOCUMENTS À PRODUIRE :

- 1- bulletins scolaires de l'enfant de l'année en cours;

2- attestation de discipline délivrée par l'école ou le professeur principal de l'élève;

3- copie d'un des documents suivants : carte de résident (RP) si l'enfant est immigrant reçu, ou de sa carte de citoyenneté canadienne, ou de la page 2 du passeport canadien;

4- copie de la page d'inscription de l'enfant dans le livret d'état civil marocain des parents;

5- fiche de renseignement comprenant : Nom et prénom du père, Nom et prénom de la mère, Numéros d'immatriculations des parents au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal, Nom et prénom de l'enfant, date et lieu de naissance de l'enfant, adresse des parents, numéro de téléphone (domicile, travail, cellulaire) et adresse e-mail personnelle obligatoire pour faciliter toute communication.

6- Copie des pages du passeport qui sera utilisé (marocain : de la page 1 à 6, canadien : la page 2);

7- Veuillez indiquer la période choisie pour le séjour de votre enfant. Cependant, un tirage au sort s'effectuera si le nombre de choix pour une même période dépasse le nombre de places attribuées à cette période.

INFORMATIONS SUR LE VOYAGE :

1-Pour la première période :

Le départ aura lieu le 01/07/2008 de l'aéroport de Montréal-Trudeau et le retour aura lieu le 15/07/2008 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca.

2-Pour la deuxième période :

Le départ aura lieu le 17/07/2008 de l'aéroport de Montréal-Trudeau et le retour aura lieu le 31/07/2008 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca.

3- Les frais de séjour et de transport des enfants aller/retour Montréal-Casablanca sont pris en charge par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, les parents seront tenus de payer uniquement les droits de timbres afférents à la légalisation des autorisations nécessaires.

4- Chaque parent devra prendre en charge le déplacement de son enfant à l'aéroport de Montréal-Trudeau pour le départ et son accueil au retour du Maroc;

5- Les billets d'avion offerts par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger ont une durée déterminée et ne sont pas susceptibles de changement. De ce fait, si l'enfant ne retourne pas avec le groupe à la fin du sé-

jour, les parents doivent s'engager à assumer les frais afférents à son retour au Canada.

6- Un seul enfant sera retenu par famille, compte tenu du nombre limité des places (28).

En cas de dépassement du nombre de places disponibles, un comité procédera à un tirage au sort. Ce comité sera formé de représentants du Consulat Général, de représentants de la communauté marocaine, d'un avocat ou d'un notaire.

Tout dossier incomplet ou ayant dépassé la date limite de réception sera rejeté.

NB : Veuillez déposer ou adresser votre dossier de candidature directement au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal, à l'adresse suivante :

2192, Boulevard René-Lévesque ouest, Montréal, QC. H3H-1R6

Il est souhaitable que tout envoi par voie postale soit fait avec un accusé de réception

La date limite de la réception des dossiers au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal est le 18 avril 2008 à 14 heure.